

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »  
Rapporteur : Jean-Yves LABBÉ

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional  
« Communication sur le suivi des observations de la Chambre régionale des  
comptes de Bretagne sur le contrôle des comptes et l'examen de la gestion  
de la Région Bretagne pour sa politique dédiée aux ports de commerce  
à compter de 2016 »**

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional présente les actions entreprises, dont essentiellement l'actualisation de la convention du port de Brest, seule recommandation formulée par la Chambre régionale des comptes (CRC).

Elle s'est traduite par une nouvelle convention concernant les modalités d'exercice des missions de police portuaire confiées à la capitainerie.

En plus de Brest, elle s'applique également aux ports de Saint-Malo, Saint-Brieuc, Roscoff et Lorient.

Le Président du Conseil régional répond factuellement aux autres observations, concernant entre autres l'actualisation de la stratégie portuaire sur laquelle la CRC a insisté, ou encore sur le suivi des prestations facturées par la CCIMBO, sujet sur lequel la CRC a également attiré l'attention de la Région.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Lors de la session plénière du 3 octobre 2022, le CESER avait émis un avis sur cette communication<sup>1</sup>. Il avait en particulier souligné l'implication et la bonne gestion du Conseil régional.

A cette occasion, le Président du Conseil régional avait identifié les 4 axes de la stratégie portuaire régionale en cours d'élaboration, qui pour rappel prévoit une gouvernance renouvelée, de mettre les ports au service de la transition énergétique, de faire des ports bretons, des ports exemplaires, et enfin, d'en faire des ports facilitateurs et incitatifs des transitions des filières bretonnes au service du développement territorial.

La présente communication, vu le suivi des observations qui apparaît conforme aux termes du rapport initial, n'appelle pas de remarque ou de réserve de la part du CESER.

---

<sup>1</sup> [Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne relatives à la politique portuaire – Ports de commerce \(Exercices 2016 et suivants – rapport n°2\), session du CESER du 03/10/2022.](#)

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Communication sur le suivi des observations de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur le contrôle des comptes et l'examen de la gestion de la Région Bretagne pour sa politique dédiée aux ports de commerce à compter de 2016 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**